



PROCES-VERBAL
Du Conseil Municipal

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la Présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Madame le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de THIL,
Séance du Conseil Municipal
En Salle polyvalente
Le jeudi 23 avril 2026 à 20h31
Enregistrement intégral sans pause »

Madame le Maire fait l'appel

Présents :

Mesdames : Valérie POMMAZ, Elisabeth BUONOMO, Damaris CAROPPI, Laurence DOST, Isabelle RIOND, Emilie PREVOST, Janique SISOX ;
Messieurs : Vincent TRACLET, Jean-Marc VIÉNOT, Jeff CANNAUX, Christian MURAT, Claude PASSARELLA ;

Excusés :

Catherine FERRON (Pouvoir à Elisabeth BUONOMO)
Romain JOTHIE (Pouvoir à Vincent TRACLET)
Grégory GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Elisabeth BUONOMO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 21 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1. Délibération n°26.03.01 – Finances – Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Mme le Maire rappelle que ce point était à l'ordre du jour du conseil municipal du 26/02/2026 mais compte-tenu de l'impossibilité d'obtenir le CFU définitif, en raison de la panne du serveur DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), celui-ci a été reporté à la prochaine séance ; Le CFU devant être approuvé avant le 30 juin 2026.

Par courrier, en date du 27 décembre 2024, la commune a indiqué, au conseiller des décideurs locaux de la DGFIP et au responsable du SGC de Montluel, son souhait de passer au CFU, à partir de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif (compte détenu par l'ordonnateur, la commune) ainsi qu'au Compte de Gestion (compte détenu par le trésorier).

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Pour rappel, Mme le Maire ne prend pas part au vote du CFU ;

Après retrait de Mme le Maire, la présidence est donnée à M. Vincent TRACLET, 1^{er} adjoint, pour présentation du CFU qui laisse apparaître les résultats suivants et met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable :

Commune de THIL - budget principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	509 883,52	902 890,00	1 412 773,52
	Recettes réalisées (1)	B	102 173,34	990 387,54	1 092 560,88
	Restes à réaliser	C	66 601,18	0,00	66 601,18
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	591 261,43	1 909 641,53	2 500 902,96
	Dépenses réalisées (1)	E	267 818,99	941 774,25	1 209 593,24
	Restes à réaliser	F	47 581,68	0,00	47 581,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-165 645,65	48 613,29	-117 032,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	81 377,91	1 006 751,53	1 088 129,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-84 267,74	1 055 364,82	971 097,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	19 019,50	0,00	19 019,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-65 248,24	1 055 364,82	990 116,58

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de THIL.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

2. Délibération n°26.03.02 – Finances – Décision modificative n°1 BP (Budget principal) 2026

Lors de sa séance du 26 février 2026, le conseil municipal a voté le Budget Principal 2026.

Depuis, nous avons reçu une facture du SIEA, concernant le raccordement de la borne IRVE (parking du cimetière), pour un montant de 288,00 €.

Cette somme est bien prévue au budget sauf que nous ne l'avons pas comptabilisé à la bonne imputation.



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Par conséquent, il convient de prendre une décision modificative ; Il s'agit d'un virement entre chapitres (on prend d'un compte pour le basculer sur un autre compte), cela n'impacte en rien le budget 2026.

Ainsi Mme le Maire, propose la Décision Modificative suivante :

Désignation	Montant
<u>Section investissement :</u>	
- Article 2181/21 (dépenses d'investissement) – Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	- 288,00 €
	+ 288,00 €
- Article 20415312/204 (dépenses d'investissement) – EPL et services rattachés - Bâtiments et installations	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2026, telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

<i>Pour</i>	14
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

3. Délibération n°26.03.03 – CDG 01 – Autorisation de signature d'adhésion au service paie

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Mme le Maire à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

TARIFS DES PRESTATIONS

Création du dossier (une seule fois par agent ou élu) : 15€

Bulletin de paie mensuel (tout inclus) : 10€

Temps de travail estimé pour THIL, environ 1 jour et demi et cela correspond à 210 € par mois (17 agents et 4 élus).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **DE DEMANDER** le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

<i>Pour</i>	14
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. Délibération N°26.03.04 – Sports EsKpade – Ouverture centre de loisirs – Semaine 29 (du 13/07/2026 au 17/07/2026)

Lors de la séance du 26 juin 2025, le conseil municipal a validé la proposition de Selim BENDOULA, actuel directeur périscolaire du pôle enfance, pour l'ouverture d'un centre de loisirs pendant les vacances scolaires, via sa structure sports EsKpade, aux dates suivantes :

- 1ère semaine des vacances de la Toussaint,
- 1ère semaine des vacances d'hiver,



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

- 1^{ère} semaine des vacances de printemps,
- 1^{ère} semaine des vacances d'été,

Soit 4 semaines par année scolaire.

Pour rappel, il s'agit d'une prestation clé en main, nous ne gérons pas les inscriptions, les plannings, le recrutement des animateurs, ni la fourniture des repas.

Nous mettons simplement à disposition les locaux, l'école et la salle des fêtes, pendant les périodes mentionnées ci-dessus.

L'accès à la salle des fêtes sera possible en fonction des réservations, notamment par les différentes associations.

Le montant de la prestation est de 1 350,00 € TTC / semaine, soit 5 400 € TTC pour l'année (4 semaines).

Selim BENDOULA nous a indiqué avoir été sollicité par plusieurs familles au pôle enfance, pour l'ouverture d'une semaine supplémentaires en juillet, soit du 13 au 17 juillet 2026.

Le coût de la semaine supplémentaire serait de 1 350,00 € TTC, comme pour les autres semaines.

Mme le Maire souligne qu'il s'agit d'une volonté de l'équipe municipale de proposer ce service car ce n'est pas une obligation.

Il est proposé d'évaluer (sur 2 ans) la fréquentation sur les 4 périodes proposées et intervertir peut-être la 2^{ème} semaine de juillet avec celle où il y a le moins d'enfants dans le reste de l'année, afin de limiter le coût pour la mairie.

Laurence DOST précise qu'il s'agit d'un véritable service pour les parents Thilois et que le coût (28 €/ jour) est similaire aux autres centres du secteur.

Jeff CANNAUX indique qu'il n'y a pas d'autres structures à proximité.

Pour prétendre à ce service, les parents doivent au minimum inscrire leur enfant, 2 jours dans la semaine ; horaires d'ouverture : 08h00 à 18h00.

A la demande de la commission enfance/jeunesse du 22 avril 2026, Selim BENDOULA effectuera une présentation aux élus, en juin 2026, pour tirer un bilan (fréquentation, coût ...) et aussi distinguer le fonctionnement du pôle enfance à celui de la structure Sports EsKpade (2 choses différentes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ouverture du centre de loisirs, pour une semaine supplémentaire à 1 350,00 € TTC, avec la structure SportsEsKpade, du 13 au 17 juillet 2026.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à THIL, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	14
------	----



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Contre	0
Abstention	0

5. Délibération n°26.03.05 – Associations – Attribution des subventions pour l'année 2026

Mme le Maire rappelle le montant des subventions accordées pour l'année 2025 :

- SOU DES ECOLES => 2 000 €
- FAIRETHIL => 1 000 €
- CAP HANDICAP => 200 €
- LA GAULE SEREINE => 228 € (Association de pêche, pour l'achat de panneaux)
- CUMA => 1 000 € (Association d'agriculteurs du village qui entretient nos chemins)
- FRANCE ADOT 01 => 150 € (sensibilisation sur la cause du don d'organes)
- AMICALE SAPEURS POMPIERS MIRIBEL => 200 € (remerciements intervention initiation « gestes qui sauvent » pour les CM2)
- TALL THEATRE ALLEGRO => 1 500 € (spectacle de la CCMP « hors les murs » au city-stade, en mai 2025)

Soit un total de 6 278 €

Et présente les demandes de subventions formulées pour l'année 2026.

Chaque demande est étudiée au cas par cas, en séance.

	Montant demandé	État du dossier	Date de réception	
SOU DES ECOLES	2000,00 €	Dossier complet	30/12/2025	Achat de matériel pour l'école, financement des sorties scolaires, classe verte ...
CUMA THIL – LA BOISSE	1000,00 €	Dossier complet	05/02/2026	Entretien des chemins communaux
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE CIZAIN	500,00 €	Dossier complet	17/02/2026	200 € => participer aux rencontres sportives avec d'autres établissements (déplacements, hébergement, matériel pédagogique) 300 € => développer l'activité « sport partagé », avec des valides et non valides ; participer à l'achat d'un fauteuil roulant électrique
CAP HANDICAP	Pas de montant	Dossier OK	17/11/2025	Achat de matériel pour les personnes handicapées
RESTOS DU COEUR	Pas de montant	Dossier incomplet	12/12/2025	Péronnas
LA GAULE SEREINE	200,00 €	Dossier OK	06/01/2026	Sauvegarde de la Sereine par plusieurs actions : - Valoriser la pêche - Réaliser des travaux d'entretien réguliers sur les parcours



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

				- Suivre la qualité de l'eau et faire respecter les réglementations
FRANCE ADOT 01	150,00 €	Dossier OK	28/10/2025	Association départementale pour la sensibilisation au Dons d'Organes, de Tissus humains et de moelle osseuse.

Mme le Maire rappelle qu'au BP 2026, il a été budgétisé 5 000 €.

Demande de l'association sportive du collège Emile Cizain de Montluel ; Vincent TRACLET explique le but et les projets :

- Participer aux rencontres sportives avec d'autres établissements (déplacements, hébergement, matériel pédagogique)
- Développer l'activité « sport partagé », avec des valides et non valides ; participer à l'achat d'un fauteuil roulant électrique

Emilie PREVOST demande si toutes les communes participantes sont sollicitées ; Oui (réponse donnée par Vincent TRACLET).

En 2025, une subvention a été attribuée à la Gaule Sereine (228 €) pour financer des panneaux de signalisation, pour indiquer le parcours ; Vincent TRACLET indique que la signalétique n'est pas forcément visible depuis THIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Mme Laurence DOST étant présidente du Sou des Ecoles ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** le versement d'une subvention aux associations, selon le tableau ci-dessous, pour l'année 2026, pour un montant total de 4 050,00 €.

Association	Montant alloué pour 2026
SOU DES ECOLES DE THIL	2 000,00 €
CUMA THIL – LA BOISSE	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE CIZAIN (MONTLUEL)	500,00 €
CAP HANDICAP	200,00 €
LA GAULE SEREINE	200,00 €
France ADOT 01	150,00 €
TOTAL	4 050,00 €

- **AUTORISE** Mme le Maire à réaliser tous les actes afférents à cette délibération.

Fait et délibéré à THIL, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	12
------	----

PROCES-VERBAL
Du Conseil Municipal

Contre	0
Abstention	1

6. Panneau lumineux (Route de Beynost) – Remplacement

Le panneau lumineux situé route de Beynost, dont nous sommes propriétaires ne pourra plus recevoir de mise à jour à compter du 1^{er} juillet 2026, compte-tenu de sa vétusté.

Nous avons sollicité la société PRISMAFLEX, pour obtenir un devis.

Nous possédons déjà un contrat avec cette société, pour le panneau lumineux situé en face de la Mairie (location pour 6 années, 252,00 € HT mensuel + maintenance annuelle de 427,51 € HT).

Proposition pour le nouveau panneau (incluant la dépose et l'évacuation de l'ancien) :

FORMULE INVESTISSEMENT	
Prix de Vente	12 100 € HT
Garantie et maintenance 24 mois	Maintenance préventive et curative Pièces, main d'œuvre et déplacements illimités Hébergement et mises à jour logiciel inclus Inclus pour 24 mois
Maintenance au-delà des 24 premiers mois	971 € HT / an Services identiques aux 24 premiers mois

OU

FORMULE LOCATION	
Location 6 ans	252 € HT (mensuel)
Garantie et maintenance	Maintenance préventive et curative INCLUS DURANT TOUTE LA DUREE DE LA LOCATION Pièces, main d'œuvre et déplacements illimités

OPTIONS	
Application mobile : Paramétrage et mise en place (Lien avec le panneau)	INCLUS
Dépose et mise au rebus	INCLUS
Abonnement 4G/5G	15 € HT / mois Carte Sim multi-opérateurs, datas illimités



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

SERVICES INCLUS DANS LE TARIF	
Installation	- Livraison, pose, paramétrages et mise en route.
Logiciel	- Formation du personnel - Bibliothèque de modèles (fixe et dynamique) - Mise en place des flux RSS (Préfecture, ATMO, météo, site internet etc...)
Services	- Hotline gratuite. Numéro non surtaxé - Télémaintenance Proactive
Application mobile Intramuros	- Paramétrage et mise en place (Lien avec le panneau)

Un échange a lieu entre les élus afin de connaître leur avis entre l'achat ou la location, puis un vote : 4 pour de l'achat, 5 pour de la location et 5 abstentions.

Au vu du vote, Mme le Maire propose de reporter la décision lors d'un prochain conseil municipal afin de laisser le temps de réflexion à chacun ; proposition acceptée.

7. Délibération n°26.03.06 – Commissions communales et intercommunales - Composition

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient d'installer les commissions municipales et intercommunales.

Après avoir rappelé que Madame le Maire est Présidente de droit, de toutes les commissions municipales, un tableau est présenté en séance, pour validation :

Elus	Finances	Travaux urbanisme voirie	Environnement	Communication vie associative	Affaires scolaires enfance, jeunesse vie sociale	Commission Appels d'offres
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7
Valérie POMMAZ						
Vincent TRACLET						
Elisabeth BUONOMO						
Jean-Marc VIÉNOT						
Catherine FERRON						
Jeff CANNAUX						
Damaris CAROPPI						
Romain JOTHIE						
Laurence DOST						
Christian MURAT						
Isabelle RIOND						
Grégory GAGET						
Emilie PREVOST						
Claude PASSARELLA						
Janique SISOIX						



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des commissions communales, tel que présenté ci-dessus.

Aussi, concernant les commissions intercommunales, un tableau est présenté en séance, avec les différentes thématiques ; chaque élu est invité à se positionner dans celles souhaitées selon leur appétence.

COMMISSIONS PERMANENTES	Vice Président	THIL	
TRANSITION ECOLOGIQUE	Sylvie VIRICEL	Janique SISOIX	Catherine FERRON
CULTURE-EDUCATION	Christine FRANCOIS	Elisabeth BUONOMO	Isabelle RIOND
DIALOGUE BUDGETAIRE	Didier JUHEN	Valérie POMMAZ	
MOBILITES-PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE	Valérie POMMAZ	Vincent TRACLET	Damaris CAROPPI
HABITAT	Pierre GOUBET	Laurence DOST	Vincent TRACLET
COHESION SOCIALE ET PREVENTION	Pierre GOUBET	Laurence DOST	
GROUPES PROJETS	VICE-PRESIDENTS	THIL	
Restauration Collective	Sylvie VIRICEL	Catherine FERRON	
Agricole et alimentaire		Catherine FERRON	
Plan de Déplacement Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE)	Valérie POMMAZ		
Santé (à partir de 2028)	Pierre GOUBET	Isabelle RIOND	Christian MURAT
Emploi-Insertion			
Aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE)	Caroline TERRIER		
Politique commerciale			
Politique sportive et éducative	Christine FRANCOIS	Elisabeth BUONOMO	
Schémas directeurs (eau potable/assainissement/eaux pluviales)	Claude CHARTON	Jean-Marc VIENOT	Vincent TRACLET
Prévention des inondations (GEMAPI et gestion des torrents)		Damaris CAROPPI	Christian MURAT
Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	Georges BEAUMONT	Emilie PREVOST	Catherine FERRON
Elaboration du Plan Intercommunal de Sauveragde - PICS	Sergio MANCINI	Damaris CAROPPI	Christian MURAT

Fait et délibéré à THIL, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

8. SCOT BUCOPA – Désignation délégués

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'est-ce que le Scot BUCOPA (Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain) :

Un document de planification à grande échelle

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est **un document d'urbanisme et de planification**. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes **orientations d'aménagement et de développement** d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises...

Assurer la cohérence des politiques publique



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Le rôle d'un SCoT est d'**assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques** et de servir de **cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels** (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) **et locaux** (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...). Le SCoT va ainsi devoir définir une **armature territoriale pour les 20 prochaines années** et la mettre en cohérence avec les dynamiques démographiques en matière de :

- politique du logement et de l'habitat ;
- politique des grands équipements ;
- politique des transports ;
- développement économique et commercial ;
- mise en valeur et protection des paysages ;
- protection des espaces naturels ;
- réduction de la consommation des espaces agricoles...

Et indique les modalités de désignation des délégués au syndicat mixte BUCOPA :

Les délégués au syndicat mixte BUCOPA sont désignés par les communautés de communes qui sont membres du syndicat mixte BUCOPA. Pour rappel, il s'agit des 4 communautés de communes suivantes : Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP), Communautés de communes de la Côtière à Montluel (3CM), Communauté de communes Plaine de l'Ain (CCPA) et Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon (CCRAPC).

Chaque communauté de communes nomme autant de délégués qu'elle compte de communes (un titulaire et un suppléant).

Généralement chaque commune est représentée au syndicat mixte BUCOPA. **Il appartient donc de proposer les noms d'un titulaire et d'un suppléant à la CCMP qui prendra une délibération désignant l'ensemble des délégués de son territoire.**

Il est important que les membres désignés participent aux réunions statutaires qui permettent le fonctionnement du syndicat. Aussi, les personnes désignées devront se rendre disponibles pour assister à ces réunions ou solliciter leur suppléant le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOUJET :**
 - Un délégué titulaire : Mme Valérie POMMAZ
 - et un suppléant : M. Vincent TRACLET,
- pour siéger au Scot BUCOPA.

9. Délibération n°26.03.07 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Constitution

Mme le Maire fait part à l'assemblée que suite aux dernières élections municipales, il y a nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une CCID doit être instituée dans chaque commune.



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune (soit le 21 mai 2026).

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Une liste de 24 noms est présentée et proposée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 24 noms telle que présentée en séance.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

<i>Pour</i>	14
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

10. Délibération n°26.03.08 – SIEA – Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose la prise en charge et la réalisation d'études de performance énergétique à caractère pré-opérationnel. Ces études ont pour objectif une aide méthodologique et technique visant à faciliter la prise de décision et la structuration de projets de rénovation énergétique du parc bâti communal.

Ces études portent sur :

- L'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti.

OU

- La réalisation d'un Bilan énergétique d'un bâtiment assorti de plans d'actions de rénovation.

Dans ce cadre, une convention doit être signée.



PROCES-VERBAL Du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion « Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments prise en charge par le SIEA » et à choisir l'étude à réaliser.

Etude choisie => Réalisation d'un bilan énergétique d'un bâtiment assorti de plans d'actions de rénovation
Bâtiment retenu : Mairie

- **S'ENGAGE** à désigner un élu, pour le suivi de cette prestation offerte ;
- **S'ENGAGE** à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

<i>Pour</i>	14
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

11. Questions diverses

- Diffusion d'une vidéo sur le covoiturage (Le monde de Jamy) et explication de Mme le Maire sur le covoiturage mis en place et financé par la CCMP. Lignes de covoiturage sans réservation dans l'aire métropolitaine Lyonnaise.
Plus d'informations sur : encovoit-lignes.com
- Christian MURAT demande s'il est possible de procéder à la réfection de la porte de l'Eglise, en mode « participatif ». Certaines personnes seraient intéressées.
Une demande d'autorisation doit être formulée auprès du diocèse.
- Claude PASSARELLA indique qu'il a avancé sur le projet d'un marché éphémère ; les propositions seront abordées en commission communale, puis présentées en conseil municipal.
- Mme le Maire se renseigne pour qu'une formation « vie d'un conseiller municipal », fonctionnement du conseil municipal soit réalisée un samedi matin, à destination des élus.
- Diffusion prochaine dans les boîtes à lettres du magazine « Au fil de Thil ».
- Mme le Maire annonce le départ de Sandra BELLIER, Secrétaire Générale de Mairie, pour une autre collectivité, au 13 juillet 2026 ; le recrutement pour son remplacement est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h31.

Le Maire,
Valérie POMMAZ

La secrétaire de séance,
Elisabeth BUONOMO